

Quimper, le 29/09/2025

La Rectrice

à

DIVEREL

Affaire suivie par :

Nadine CHAOUACHI

T 02 98 98 98 87

ce.divel295@ac-rennes.fr

1 boulevard du Finistère - CS 45033
29558 QUIMPER Cedex 9

Mesdames et Messieurs les chefs des établissements
publics et privés (Collèges - E.R.E.A. - Lycées -
Lycées professionnels - L.P. maritime -
Lycées agricoles - Lycée naval - Ecole des mousses)

Mesdames et Messieurs les directeurs des I.M.E.

Mesdames et Messieurs les directeurs des C.F.A.

Madame la directrice de la Maison d'arrêt - BREST

Objet : Concours National de la Résistance et de la Déportation - Année scolaire 2025-2026

Références : J.O. du 28/06/2016 - Arrêté du 23/06/2016 ;

Règlement de la session 2025-2026 publié sur Eduscol

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le règlement, cité en référence, qui fixe les modalités d'organisation du Concours National de la Résistance et de la Déportation.

Il est à consulter sur : <https://eduscol.education.fr/3815/participer-au-concours-national-de-la-resistance-et-de-la-deportation>. Vous y trouverez toutes les consignes relatives au concours.

Le thème retenu pour cette session 2025-2026 est : « **La fin de la Shoah et de l'univers concentrationnaire nazi. Survivre, témoigner, juger (1944-1948)** ».

Vous êtes invités à prendre connaissance de la fiche pratique.

CALENDRIER :

Jusqu'au vendredi 30 janvier 2026 Inscriptions	• Les chefs d'établissement (Collèges - E.R.E.A. - Lycées - Lycées professionnels - L.P. maritime - Lycées agricoles - Lycée naval - Ecole des mousses - I.M.E.) inscrivent leurs candidats sur l'application ADAGE en répondant à l'appel à projets « Concours national de la Résistance et de la Déportation (CNRD) » via l'intranet académique. • Les directeurs des C.F.A. et maison d'arrêt inscrivent par courriel, les candidats auprès de la DSDEN - DIVEREL (ce.divel295@ac-rennes.fr) en retournant la fiche d'inscription jointe.
---	---

Mardi 24 mars 2026 DEROULEMENT DES EPREUVES	Dans chaque établissement pour les devoirs individuels impérativement sur des copies d'examen. La DIVEREL se chargera de l'anonymat des copies. Environ 2 semaines avant les épreuves, les sujets académiques, pour chaque catégorie, seront diffusés aux établissements. Ils devront rester confidentiels jusqu'à la date de l'épreuve.
Avant le vendredi 27 mars 2026 Retour des copies individuelles et travaux collectifs	Concernant les travaux collectifs (2^{ème} et 4^{ème} catégories), en cas de production sur clé-usb, il est demandé de présenter un seul travail par clé-usb. Les copies individuelles et les travaux collectifs sur lesquels seront clairement indiqués : - le nom et les coordonnées de l'établissement, - la catégorie de participation au concours, - le nom, le prénom et la classe de chaque candidat seront adressés à la DSDEN – DIVEREL.

Il importe de souligner l'intérêt et l'importance de cette opération. Je souhaite que le plus grand nombre d'équipes pédagogiques puisse se mobiliser pour engager la réflexion avec les Associations Départementales de Résistance et de Déportés qui se tiennent à leur disposition pour les aider dans leurs recherches.

Pour la Rectrice et par délégation,

DIVEREL

Affaire suivie par :

Nadine CHAOUACHI

T 02 98 98 98 87

ce.divel295@ac-rennes.fr

1 boulevard du Finistère - CS 45033

29558 QUIMPER Cedex 9